

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE	Par an	Par trimestre	Par mois
En avance	\$3.00	\$1.00	\$0.30
En arriéré	\$3.50	\$1.15	\$0.35
En arriéré	\$4.00	\$1.30	\$0.40

QUEBEC, 11 OCT 1887

Un nouveau lieutenant-gouverneur

La rumeur circulait hier dans les hautes sphères politiques qu'avant trois jours un nouveau lieutenant-gouverneur serait définitivement nommé pour la province de Québec.

Il paraît donc évident que c'est le principe de la subvention d'après la population que l'on a suivi pour établir les bases financières de la confédération, quant aux gouvernements locaux.

On objectera peut-être que dans l'avenir, quand la population des provinces aura doublé, triplé ou quadruplé, les subventions payables aux gouvernements locaux formeront une somme considérable et feront une forte brèche dans le trésor fédéral.

Cet argument serait très fort, si les revenus du gouvernement d'Ottawa devaient rester stationnaires, mais il est clair, que la population augmentant, les revenus du gouvernement fédéral, qui proviennent pour les trois quarts des douanes et de l'accise, augmenteraient dans une bien plus grande proportion, de sorte que, tout considéré, il sera plus facile de nous payer une subvention quatre fois plus considérable qu'aujourd'hui.

D'ailleurs, il est incontestable qu'avec l'augmentation de la population, la proportion entre le chiffre du revenu et le chiffre des frais d'administration du gouvernement fédéral sera bien plus favorable, c'est-à-dire que la dépense augmentera bien moins que le revenu, de façon qu'il sera bien plus facile de payer de plus justes subventions aux provinces.

Pour celles-ci, il en est tout autrement. Leurs revenus, en part ceux des licences, sont plutôt susceptibles de diminution qu'augmentation, au lieu que plusieurs des principaux chefs de dépense devront nécessairement augmenter avec la population. Ainsi les frais d'administration de la justice, les allocations pour l'instruction publique, l'aide à l'agriculture et à la colonisation, qui composent presque la moitié du budget des dépenses ordinaires des gouvernements locaux, augmenteront nécessairement de pair avec le chiffre de la population, pendant que les recettes des bois et des forêts, qui constituent presque le tiers du revenu des quatre plus anciennes provinces du Canada, diminueront avec le temps et deviendront presque nulles, dans un avenir qu'il est assez facile de prévoir.

Considérée à ce point de vue, la position est encore bien plus désavantageuse pour les provinces de l'Ouest, qui n'ont ni bois ni forêts pour contribuer à leur revenu. Quand les frais d'administration de leurs affaires locales exécuteront le chiffre du revenu, dont le subside fédéral constitue de beaucoup la plus grande, les provinces n'auront pas d'autre ressource que la taxe directe. Or, parlez donc de cette taxe dans un pays nouveau, qui doit compter en grande partie sur l'immigration d'Europe pour augmenter sa population. Une bonne partie de ces émigrants n'abandonnent leur pays que pour se soustraire aux taxes directes qui les accablent; quel attrait y aura-t-il pour eux d'émigrer dans un pays où ils seront soumis à la même taxe?

Il est donc incontestable qu'à tous les points de vue, il faut augmenter la subvention fédérale et lui donner une base qui la mette en rapport avec les besoins des provinces, pour le présent comme pour l'avenir. Or, cette base, c'est le chiffre de la population, tel que constaté par chaque recensement. Avec cette base, plus le gouvernement fédéral devra payer aux provinces, plus il sera en état de le payer, sans vider son trésor. Puis ce système mettra de l'équilibre parmi les gouvernements locaux, qui auront intérêt à faire des efforts pour augmenter la population de leurs provinces respectives, dans le but d'augmenter les revenus à leur disposition. Ce sera un lien de plus à l'union fédérale, une garantie supplémentaire de paix et d'union pour les parties concernées.

Sir Charles Tupper passera probablement ici ce soir en cette ville, en route pour Ottawa.

Il y aura dans ce cas une réunion très importante du cabinet fédéral jeudi.

On dit que le nouveau titulaire ? C'est notre impression que ce sera l'hon. H. Starnes, ancien ministre et membre du Conseil législatif.

Nous n'avons, pour notre part, aucune objection à ce choix, et nous croyons qu'il sera généralement bien accueilli.

L'hon. M. Starnes est pour nous un adversaire que l'esprit de parti n'a jamais effrayé. Il parle également des deux langues, et est également sympathique aux deux races. M. Starnes a eu le rare talent de se faire admettre de toutes les nationalités, et nous croyons qu'il a été le président de presque toutes les sociétés nationales, canadiennes-françaises, anglaises, etc. Dans un pays comme le nôtre, où la population est mixte et où les différentes races se disputent amicalement la priorité, ce cosmopolitisme a sa valeur. Le choix de l'hon. M. Starnes comme lieutenant-gouverneur n'excitera aucune jalousie de race.

La fin d'un vilain complot

Nos lecteurs ont eu les oreilles cassées de tous les détails des prétendues accusations, sourdement mises en circulation pendant deux ou trois ans contre les membres du Conseil de Ville de Québec, pour lâcher de la compromettre au sujet de l'adjudication du contrat de l'acqueduc Beemer.

Le premier à relever ces calomnies des qu'elles ont osé se montrer grand jour, dans les colonnes d'un journal, fut Son Honneur le maire Langelier : on sait ce qui est arrivé. Mis en demeure de faire sa preuve, le calomniateur du *Mercury* dut y renoncer et fut condamné à six mois de prison et \$200 de pénalité.

M. le conseiller Molony a voulu donner aux insulteurs du corps municipal une chance de se reprendre, et a fait arrêter, une seconde fois, le rédacteur du *Mercury*, M. Maguire, qui, après s'être consulté avec les machinateurs cachés qui l'avaient poussé et soutenu jusque-là, vient de publier dans le *Mercury* un article de rétractation pleine et entière, dans lequel il admet que toutes les accusations dont il s'était fait l'écho étaient absolument fausses, dénuées de tout fondement, et inventées dans l'unique but de nuire aux membres du Conseil qui en étaient l'objet.

Certes, nous félicitons M. Molony et ses collègues d'échapper enfin à cette odieuse conspiration de calomnieurs, mais surtout nous nous réjouissons de voir l'honneur de notre ville, un instant suspecté, finir par recevoir une réhabilitation pleine et entière.

L'augmentation du subside fédéral

Par la subvention payable aux provinces par le gouvernement fédéral doit être augmentée, tout le monde l'admet, et sur ce point, il n'y a pas de contestation sérieuse; mais il y a divergence d'opinion sur la manière dont cette augmentation devrait se faire, ou plutôt sur la base qu'on devrait prendre pour point de départ. Le projet soumis à notre législature par le gouvernement fédéral, en 1883, proposait que le taux de la subvention restât le même par tête, mais fut basé sur le chiffre de la population, tel qu'établi par chaque recensement décennal. L'hon. M. Mercier, de son côté, voulait que le taux fût basé d'une manière permanente sur le chiffre de la population, tel qu'établi par le recensement de 1881. Enfin d'autres demandaient que le taux de 80 centimes par tête ne fût pas changé et qu'il fût payé d'après le chiffre de la population constaté par chaque recensement, mais seulement pour la province de Québec jusqu'à concurrence d'une population de 2,000,000.

Telles furent les opinions émises lorsque la question fut soumise à la législature en 1883.

A notre avis, le meilleur moyen de régler cette question de l'augmentation du subside fédéral, c'est de prendre pour guide le principe que l'on semble avoir suivi en élaborant la constitution de

L'ELECTEUR

JOURNAL DU MATIN

BUREAUX : 111, Cote Lamontagne, Basse-Ville, Québec.

ERNEST PACAUD, Rédacteur-en-chef

TARIF DES ANNONCES

	Par ligne
Première insertion	\$0.10
Autres insertions si publiées tous les jours	\$0.08
Troisième fois par semaine	\$0.06
Deuxième fois par semaine	\$0.04
Avance de naissance, mariage ou décès	\$0.25

Les annonces suivantes seront insérées pour un certain temps : Demandes d'emploi - Demandes de Domiciles ou emplois - Annonces pour chambres ou pension - Annonces d'objets perdus ou trouvés.

Toutes lettres, etc., concernant l'administration de ce journal, doivent être adressées à M. Ernest Pacaud, Directeur de la rédaction, 111, Cote Lamontagne, et toutes lettres, etc., concernant la rédaction à M. Ernest Pacaud, Directeur de la rédaction.

ACTUALITES

Nous étions sous une fausse impression l'autre jour en annonçant que les séances de la conférence des premiers ministres seraient publiques.

Nous sommes en position de rectifier cette information et de dire qu'au contraire les séances se feront à huis-clos.

L'hon. M. Mercier a reçu la lettre suivante par laquelle l'hon. M. Norquay lui annonce sa collaboration à la conférence :

(Traduction)

Winnipeg, Manitoba, 4 octobre 1887.

Cher monsieur,

J'ai l'honneur, en réponse à votre invitation de prendre part à la conférence provinciale qui sera tenue à Québec le 20 du courant, de vous informer que l'hon. M. Hamilton, procureur général, et moi y représenterons la province de Manitoba.

Votre tout dévoué,
(Signé) J. NORQUAY,
Premier ministre de la Province de Manitoba.

L'hon. H. MERCIER,
Premier Ministre de la province de Québec.

C'est aujourd'hui que doit s'ouvrir, à Inverness, l'enquête sur la contestation de l'élection de M. Johnson, député bleu de Mégantic au local.

Nous croyons savoir que le successeur du regretté M. Walton Smith sera un anglais protestant.

Le ministre de l'Intérieur à Ottawa vient de congédier six employés de son département pour les remplacer par des favoris.

L'embranchement que le *Northern Pacific* a construit pour se raccorder avec le chemin de la vallée de la Rivière Rouge est maintenant terminé jusqu'à West-Lynne.

On remarque que les trois ministres fédéraux en Europe se sont soigneusement évités pour revenir au Canada. Sir Charles est parti le 27 septembre, l'hon. M. McKenzie Bowell le 28, et M. Chapleau le 29.

Le club conservateur de Montréal a présenté une adresse à l'hon. M. Chapleau à son passage à Montréal.

Les communications téléphoniques entre Montréal et Ottawa sont maintenant complètes.

Madame Mercier est arrivée en cette ville avec l'hon. premier ministre dimanche soir.

Dimanche dernier après la messe, M. Jules Tassier, M. P. P., a rendu compte de sa conduite parlementaire aux électeurs de la paroisse de Portneuf. Il était accompagné de M. Auguste Tessier, avocat et préfet du comté de Rimouski, qui a aussi adressé la parole.

L'auditoire a paru très sympathique et les électeurs ne paraissent pas regretter d'avoir donné à la dernière élection une belle majorité au candidat national.

L'enquête sur la contestation de l'élection de M. Spencer, député de Missisquoi à la Législature, est terminée du côté de la demande.

L'enquête du défendeur est fixée au 14.

M. G. M. Dechêne, M. P. P., a terminé dimanche sa tournée politique dans son comté en allant visiter ses électeurs de St Cyrille, à quatre lieues de l'Islet. Plusieurs voitures, portant bon nombre des principaux citoyens de l'Islet, lui faisaient escorte.

M. Dechêne a été accueilli avec une faveur marquée, et l'on voit que sa popularité n'a fait qu'augmenter depuis le 14 octobre 1886.

Ce matin, à lieu en cette ville le mariage de notre jeune ami M. Arthur A. Brunau, avocat de Sorel, avec Mlle Arzelle Cloutier, fille de M. J. B. Cloutier, professeur à l'Ecole Normale Laval.

Nos souhaits de bonheur au charmant couple.

L'hon. M. McShane et Madame McShane sont de retour à Québec depuis hier soir.

Madame Mercier prendra possession, pour le temps de la conférence provinciale, des appartements de la présidence de l'Assemblée législative au Parlement, dont elle fera les honneurs aux ministres étrangers, et on leur donnera une grande réception le 21 courant au soir, le lendemain de l'ouverture de la conférence.

DERNIERES DEPECHEES

NOUVELLES DE MONTREAL

(Service spécial de l'Electeur)

Une vieille relique

Montréal, 10 octobre.—Hier le révérend P. Turgeon, directeur des jésuites, accompagné du révérend P. Devlin, s'est rendu auprès de l'honorable premier ministre et de l'hon. James McShane pour réclamer pour leur ordre la cloche qui est aujourd'hui sur la ville église presbytérienne de la rue St Gabriel dont le gouvernement a récemment fait l'acquisition.

Ils exposèrent avoir tout lieu de croire que cette cloche est précisément la même que le roi de France avait envoyée il y a 300 ans en cadeau aux jésuites alors au Canada.

Aujourd'hui, l'hon. M. McShane a vu à ce sujet le révérend M. Campbell et M. James Robertson. M. Robertson a dit qu'il serait heureux d'obliger les jésuites, mais il est d'opinion que ceux-ci font erreur, la cloche qu'ils croient originaire de France, ayant été fondue chez Warner à Londres et apportée au Canada en 1811.

Entrevues ministérielles

Montréal, 10 octobre.—Les représentants des quatre sociétés de construction de cette ville ont en une entrevue ce matin avec l'hon. M. McShane. Ils avaient pour porte-paroles M. S. N. Carter, de la raison sociale Kerr & Carter, qui a exposé que ces sortes de sociétés n'ayant pas pour but de faire de l'argent, mais plutôt d'aider la classe ouvrière, devraient être exemptes de la taxe. La députation s'est retirée enchantée de la courtoisie de l'honorable ministre, qui lui a répondu que le gouvernement actuel n'est pas l'auteur, mais l'exécuteur de la loi; dans tous les cas, le gouvernement fera justice à la demande qui lui est faite.

M. Crombie, de la Banque de Commerce, et plusieurs autres représentants de banques ont aussi eu une entrevue avec l'hon. M. McShane au même sujet. Celui-ci leur a répondu qu'en l'absence du premier ministre, il ne pouvait donner de réponse définitive.

(Service spécial de l'Electeur)

M. Senecal de plus en plus mal

Détails complets sur l'accident de l'épiphanie

M. Prefontaine et ses adversaires

Reprise des procédures dans la contestation d'Hochelega

Une intrigue de Sir Hector

Montréal, 10 oct.—L'hon. M. McShane vient de partir pour Québec.

M. Senecal est à la dernière extrémité. L'hon. M. Chapleau a rendu hier visite à son vieil ami. Celui-ci a fait ses adieux en lui disant que tout était fini. L'état de l'hon. sénateur ne laisse plus guère d'espoir, une rechute ayant suivi la terrible attaque de paralysie dont il paraissait avoir triomphé. L'hon. M. Chapleau se rend demain à Ottawa. Ce soir M. Chapleau est invité à se rendre à l'Association conservatrice où une adresse lui sera présentée à l'occasion de son retour. Une délégation de quelques conservateurs a été nommée pour aller le rencontrer au Windsor et l'accompagner aux salles de l'association 1 Châteaufort.

La question de résidence du premier ministre à Montréal est maintenant réglée par le fait que l'hon. M. Mercier vient d'acheter la propriété Cuvilliers, rue St Denis, dans des conditions très favorables.

Le *Vancouver* est arrivé hier soir avec nombre d'immigrants dont 70 partent par le *Pacific* et 204 par le *Grand-Tronc*. Ce soir le *Caribbean* arrive avec 252 immigrants et le *Lake Huron* avec 75. La plupart des nouveaux venus se dirigent vers le Manitoba.

Cette après-midi il y a du Conseil.

La question des boudiers va venir sur le tapis.

Un terrible accident est arrivé samedi soir à Lanaudière sur un train venant de Québec à Montréal. Voici dans quelles circonstances. Une jeune fille dont nous n'avons pu nous procurer le nom s'était embarquée à 4 heures, sur le train venant de Québec. Son dessein était d'arrêter à l'épiphanie, mais le train passa et arriva à l'épiphanie sans qu'elle s'en aperçut; vite elle courut au conducteur du train et lui demanda d'arrêter; le conducteur refusa, mais déclara à la jeune fille qu'elle pourrait débarquer à Berthier et revenir à l'épiphanie en prenant le train allant de Québec à Montréal. La jeune fille se conforma à ce que lui dit le conducteur et prit le train de Québec. Elle croyait que l'épiphanie se trouvait être la première station avant Berthier, aussi lorsqu'elle vit le train se ralentir en arrivant à Lanaudière elle crut qu'elle arrivait à destination et elle eut la maladresse de mettre le pied sur la plateforme. Elle roula immédiatement sous le convoi et fut horriblement broyée. Une heure après, elle mourait dans d'atroces souffrances.

On a continué ce matin devant Son Honneur le juge Lorranger la cause de contestation d'Hochelega. MM. Prefontaine et Lafontaine occupaient pour le pétitionnaire et M. Pagnuelo pour le défendeur. A l'ouverture de la Cour, M. Lafontaine présente une motion pour amener les articulations 76, 34, 27, 22, 32e et 35e, et M. Pagnuelo s'oppose à cette motion. L'hon. juge Lorranger a réservé sa décision pour mercredi. Dans l'intervalle, on va procéder à l'enquête des témoins.

M. Prefontaine vient d'être libéré des contestations d'élection. Les pétitionnaires ont abandonné les procédures, la preuve faisant défaut. La contestation de l'élection de M. Prefontaine n'a été perdue avec aucune autre et son renvoi a été obtenu légalement sans compensation aucune accordée aux adversaires. Le député de Chambly s'est contenté de reconstruire de pied ferme ses ennemis, et avec l'énergie et le talent qu'on lui connaît, conduisant sa cause lui-même avec l'aide de MM. Robitoux et Lafontaine, M. P. P., et il a pu passer à travers une enquête sérieuse au cours de laquelle au-delà de cent témoins ont été examinés et il a pu en sortir triomphant.

Le Révérend Père Paradis est arrivé à Montréal.

On dit que c'est Sir Hector qui a intrigué auprès de Mgr Duhamel pour le forcer de quitter les missions d'Ottawa.

NOUVELLES DE LA CAPITALE FEDERALE

(Service spécial de l'Electeur)

Un échantillon des extravagances du gouvernement tory

Ce que contient au pays les fonds électoraux en permanence

Les marchands de bois et le gouvernement Mercier

Une petite tempête dans les cercles sociaux d'Ottawa

Ottawa, 10 oct.—Le gouvernement tory, après avoir dépensé de cinq à six millions de piastres aux travaux du canal de Trent Valley, vient de nommer deux ingénieurs, MM. Frank Turner, de Toronto, et John Kennedy, de Montréal, pour faire rapport si ces travaux sont de quelque utilité pour le pays. Voilà un magnifique échantillon de la manière dont sont conduites les affaires publiques par le ministère d'Ottawa.

Les marchands de bois sont satisfaits des derniers arrangements par le gouvernement provincial en ce qui concerne les rentes foncières et les droits de coupe. Leur opinion est que le nouveau système aidera aux commerçants de bonne foi à garder en leur mains les limites à bois.

Il est rumeur qu'un des fils de feu M. P. J. U. Baudry va succéder à son père comme assistant greffier du Conseil Privé.

Le gouverneur général a reçu hier une lettre signée : "Un citoyen des Etats-Unis" dans laquelle était inclus un billet de dix piastres et une note disant que cet argent était envoyé pour être appliqué à quelque œuvre de charité. Son Excellence a envoyé l'argent au trésorier de l'Hôpital Général.

Un petit scandale en rapport à la distribution des billets d'invitation au parlement du Sénat, pour l'ouverture et la fermeture des sessions du Parlement, vient de jeter l'émoi dans les cercles sociaux de cette ville. Le privilège et la spécialité de distribuer ces billets d'invitation sont dévolus à l'Huissier de la Verge Noire. Par ce qu'une certaine dame, amie de ce dernier, n'aimait pas le consul américain de cette ville, il paraît que l'Huissier de la Verge Noire s'est permis de refuser incivilement, en plusieurs occasions, au consul, ces billets d'admission au parlement de la Chambre du Sénat. On dit que le privilège de distribuer ces billets va être enlevé à l'Huissier de la Verge Noire et qu'à l'avenir ils seront émanés par M. Adamson, assistant greffier du Sénat.

Les faux brillants.

La Revue du monde latin dit ce qui suit de la dernière pièce de théâtre de M. Marchand :

M. Marchand, membre de la société Royale du Canada, officier de l'Instruction Publique de France, a publié cette année une comédie en cinq actes et en vers, intitulée *Les Faux Brillants*. Il serait intéressant de voir représenter cette pièce sur une de nos scènes parisiennes.

Comédie de mœurs contemporaines, *Les Faux Brillants*, sont la satire de cet esprit d'aventure qui règne à notre époque, et l'auteur, avec un bon sens digne des bons auteurs comiques, s'insurgeant contre les personnes qui se laissent prendre aux faux brillants par vanité et par sottise que contre les coquins qui déploient ces faux brillants pour duper l'observation, style, verve, tout est bien venu dans cette charmante comédie; l'esprit du lecteur s'attache à la marche de la pièce avec intérêt, et il est aussi heureux que le bourgeois Dumont quand il voit, à la fin du cinquième acte, le faux baron Faquino et le faux comte Trémoussat, son compère, démasqués et chassés comme ils le méritent. Espérons que M. Marchand ne tardera pas à s'entreprendre avec un de nos directeurs de théâtre, pour la représentation de sa comédie. C'est là du vrai théâtre, se rapprochant de la forme classique, ce qui est un mérite de plus, à notre avis.

Une belle cérémonie

Dimanche dernier a eu lieu au Châteaufort l'imposante cérémonie de la bénédiction d'une cloche pour la chapelle de la mission Ste Achille établie dans la "concession" de cette paroisse.

Le révérend M. Pelletier, curé, a fait un très joli sermon de circonstance.

La cloche a été bénie par le révérend M. Pelletier, jésuite, de Montréal, assisté du Révérend M. Pelletier.

Voici la liste des parrains et marraines :

MM. Charles Langelier, M. P. et Mme Langelier, L. G. Desjardins, M. P. P., et Mme Desjardins, P. O. LeFrançois et Mme LeFrançois, Louis Garripy et Mme Garripy, Ferdinand LeFrançois et Mme LeFrançois, H. Soucy et Madame Soucy, P. O. et Madame Soucy, Louis Simard, P. O. et Madame Simard, Joseph Dorion et Mme Dorion, Nap. Poulin et Mme Poulin, Hyp. Germain et Mme Germain, F. H. Audy et Mme Audy, Joseph Rhéaume et Mme Rhéaume, Xavier Laplante et Mme Laplante, Ed. Garripy et Mme Garripy, H. Gagnon et Mme Gagnon, G. Dick et Mme Dick.

La collecte a été abondante.

Après la cérémonie un magnifique dîner a été servi aux parrains et marraines à l'Hôtel Canadien, si bien tenu par M. L'Heureux.

Le transport des viandes sur la mer

On lit dans un journal du Havre :

"Le steamer *San-Martin* (de la compagnie des Chargeurs réunis), venant de la Plata, est entré le semaine dernière au port du Havre.

Ce navire, armé spécialement, a importé en France un chargement complet de viandes fraîches conservées par un nouveau système. Le nombre de pièces importées ne comprend pas moins de 8,000 moutons et 2,000 quartiers de bœuf, plus de 220 sacs de gibier (perdre).

L'importateur de la Plata est un Français, Baquet d'origine, qui veut faire profiter son pays d'une viande saine et à bon marché.

Ayant à sa portée, dans l'Amérique du Sud, les immenses pampas recelant de quantités énormes de troupeaux offrant des ressources à peu près inépuisables, il a fait choix, parmi les nouveaux systèmes réfrigérants, du plus pratique, un système où il n'est employé ni éther, ni ammoniac, ni produit chimique d'aucune sorte, pouvant laisser un goût quelconque aux viandes conservées. Un système où mécaniquement on obtient un air froid, sec et pur, conservant aussi longtemps qu'on le veut les viandes soumises à l'action de l'air ainsi obtenu. Puis, avec l'aide de la compagnie des Chargeurs réunis, qui a bien voulu aménager et outiller spécialement plusieurs de ses paquebots, il se mit à l'œuvre et un premier navire fut envoyé en France.

L'établissement, situé à Barracas-Al-Sud, dans la province de Buenos-Ayres, est le modèle du genre et est pourvu de tous les perfectionnements modernes, vapeur, électricité, chemin de fer Decauville, etc., etc.; il produit tout ce qu'il faut pour une exploitation comme celle-là, des margerines, des graisses, les cuirs, la corne, etc.

La Compagnie des Chargeurs a concédé à la Société, à l'extrémité de ses hangars, un emplacement de sept cents mètres carrés, sur lesquels ont été établies les chambres froides où sont emmagasinées les viandes à leur sortie du navire.

Chaque des chambres—il y en a quatre—mesure 10 mètres carrés superficiels sur 5 mètres de hauteur; elles sont construites en aspin de Norvège; ce bois n'a subi aucune préparation. L'air froid y est entretenu par des machines du système Hall, qui, marchant à la pression de 34 atmosphères, produisent mécaniquement, sans l'adjonction d'aucun produit chimique, un air froid et exempt de toute humidité. A la sortie de la machine, d'après le thermomètre, la densité obtenue atteint 80° Fahrenheit, soit 27° Réaumur. Cet air glacial est refoulé par la machine dans les chambres de réserve où la température est réglée à 4° au-dessous du zéro.

Bien couvertes, nous y pénétrons. C'est d'un aspect saisissant : des piles de quartiers de bœuf, des moutons entiers, chaque pièce enveloppée d'une cotonnade, s'élève symétriquement du plancher jusqu'au plafond, et cela par centaines de pièces.

Dans une cinquième chambre, maintenue à une température voulue, ces divers quartiers de viande perdent la rigidité obtenue par l'air froid, et rentrent alors dans les conditions de la viande ordinaire, sont livrés à la consommation au fur et à mesure du besoin.

Le Havre en consommait déjà environ 20,000 kilogrammes par semaine.

En Angleterre, où la viande importée ne paye pas de droits, le succès est complètement acquis. Il est débité mensuellement sur les divers marchés de la Grande-Bretagne plus de 20,000 bœufs et moutons à des prix étonnants de bon marché, tandis qu'en France, et ce sera toujours un obstacle à un bon marché réel, les droits de douane et d'octroi s'élèvent ensemble à 21 francs par kilogramme.

Ainsi, le navire qui vient d'entrer au port a eu à acquitter 25,000 fr. de droits de douane et 18,000 francs à l'octroi. N'est-ce pas énorme ?

Sur la voie ferrée qui longe les magasins du quai, nous visitâmes des wagons nouvellement construits, offrant en plus l'aspect des chambres de conserve que nous venons de visiter.

Les parois sont doublées par une seconde cloison, l'intervalle en est rempli de pousier de charbon comprimé, destiné à empêcher la température extérieure d'influer sur la contenu du wagon pendant le transport.

Une fois le wagon rempli, il contient environ 6,000 kilogrammes de viande; on fait le vide de l'air ordinaire entre pendant l'opération, puis, par un autre conduit, toujours à l'aide de nos machines réfrigérantes, on y introduit l'air sec et froid, propre à la conservation de nos produits, et ces wagons, ajoutés aux trains de marée, sont en 7 heures à Paris.

Il y a déjà près de deux mois que ces wagons font la navette entre Paris et le Havre. On y envoie à peu près 2,000 moutons par semaine et presque autant de quartiers de bœuf.

Ayant rencontré dans la capitale les mêmes difficultés qu'ici, on a dû s'y rendre d'une autre façon. Ainsi, pour que vous alliez au restaurant, vous avez dû, sans vous en douter naturellement, goûter déjà de ces produits. Ces établissements ont compris de suite le bénéfice à réaliser pour eux et y sont venus de suite. En plus des restaurants, il y a les hôtels, les cafés et... des bouchers, et plus qu'on ne croit, qui achètent les produits et les revendent au prix fort."

FEUILLETON DE L'ELECTEUR

LA FEMME EN BLANC

— PAR —
WILKIE COLLINS

Dans le couloir, nous fûmes arrêtées par sir Percival qui, fort à l'improviste, se montra devant nous. Il semblait s'être mis là tout exprès pour nous guetter.

— Oh donc allez-vous ? dit-il à lady Glyde.

— Chez Marian, répondit-elle.

— Je puis vous épargner un désappointement, reprit sir Percival, en vous apprenant tout de suite que vous ne la trouverez pas dans sa chambre.

— Je ne l'y trouverai pas ? ...

— Non. Elle a quitté le château, hier matin, en compagnie de Fosco et de sa femme ...

Lady Glyde n'était pas assez forte pour supporter une pareille surprise. Elle devint d'un pâleur effrayante ; et, s'adressant au mur, regarda son mari dans un silence de mort.

J'étais si étonnée moi-même, que je trouvais à peine un mot à dire. Je demandai à sir Percival si réellement il affirmait que miss Halcombe eût quitté Blackwater-Park.

— Je l'affirme très-positivement, répondit-il.

— Dans l'état où elle est, sir Percival ? ...

Avant qu'il pût répondre, milady s'était un peu remise, et prit la parole :

Impossible ! s'écria-t-elle, avec l'accent de la terreur ; puis cessant de s'appuyer au mur et faisant un ou deux pas en avant : — Où était le docteur ? où était M. Dawson, quand Marian est partie ?

— M. Dawson n'était pas ici, et nous n'avions que faire de M. Dawson, dit sir Percival ; c'est de lui-même qu'il est parti, ce qui suffit bien pour prouver qu'elle était de force à se mettre en route. Quels grands yeux vous faites ! ... Si vous ne la croyez pas partie, voyez-y vous-même. Ouvrez la porte de sa chambre, ouvrez même toutes les autres, si cela peut vous convenir ...

Elle le prit au mot, et se la suivit. Il n'y avait, dans la chambre de miss Halcombe, personne autre que Margaret Porcher, occupée à tout remettre en ordre. Il n'y avait personne dans les chambres d'admis, personne dans les cabinets de toilette que nous explorâmes ensuite. Sir Percival, cependant, nous attendait toujours dans le corridor. Au moment de quitter la dernière pièce que nous eussions examinée : — Ne vous en allez pas, mistress Michelson ! me dit tout bas lady Glyde, ne m'abandonnez pas, pour l'amour de Dieu ! ... Et, avant que j'eusse pu répondre un seul mot, elle était déjà dans le corridor, interpellant son mari.

— Qu'est-ce que cela signifie, sir Percival ? J'exige ... c'est-à-dire, je vous demande, je vous prie de m'apprendre ce que cela veut dire ! — Cela veut dire, répliqua-t-il, que miss Halcombe s'est trouvée assez forte, hier matin, pour se lever et se faire habiller ; cela veut dire qu'elle a voulu profiter de ce que Fosco se rendait à Londres pour y aller, elle aussi.

— Londres ?

— Oui ... et de là gagner Limeridge ...

Lady Glyde se tourna vers moi.

— Vous avez vu en dernier lieu miss Halcombe, me dit-elle. Dites-moi positivement mistress Michelson, vous sembliez-elle en état d'entreprendre un voyage ?

— Non, milady, du moins autant que j'en puis juger ...

Sir Percival, à son tour, m'interpella de même assez brusquement.

— Avant de partir, dit-il, n'avez-vous pas fait remarquer à la garde que miss Halcombe vous paraissait beaucoup mieux, beaucoup plus forte ?

— J'ai certainement fait cette remarque, sir Percival ...

A peine avais-je articulé ces mots, il reprit la parole, s'adressant à milady.

— Mettez loyalement dans la balance, lui dit-il, les deux opinions de mistress Michelson, diamétralement contraires l'une à l'autre, et tâchez d'expliquer raisonnablement une circonstance toute simple. Si votre sœur n'avait pas été assez bien pour qu'on pût la transporter, pensez-vous donc qu'aucun de nous eût osé l'emmener de la laisser partir ? Elle a, pour veiller sur elle, trois personnes parfaitement compétentes. — Fosco, votre tante, et mistress Rabelle qui tout exprès, est partie avec eux. Ils ont pris hier un compartiment tout entier, et sur l'une des banquettes on a fait un lit pour elle, prévoyant qu'elle pourrait se sentir fatiguée.

Aujourd'hui Fosco et mistress Rabelle doivent l'accompagner eux-mêmes dans le Cumberland.

— Pourquoi Marian s'en va-t-elle à Limeridge ? Pourquoi me laissez-elle ici toute seule ? dit sa Seigneurie interrompant sir Percival.

— Parce que votre oncle ne veut pas recevoir qu'après avoir conféré avec votre sœur, repartit celui-ci. Avez-vous donc oublié la lettre qu'il

le a reçue de lui, tout au début de sa maladie ? ... On vous l'a montrée ; vous l'avez lue de vos yeux, et vous devez vous la rappeler.

— Je me la rappelle.

— En ce cas, pourquoi vous étonnez-vous qu'elle vous ait laissée ? Ici vous désirez retourner à Limeridge ; elle y est allée pour vous obtenir l'agrément de votre oncle aux conditions qu'il voudra stipuler ...

Les yeux de la pauvre lady Glyde se remplirent de larmes.

— Marian, dit-elle, jamais ne m'a quitté sans me faire ses adieux.

— Elle vous les aurait faits de même cette fois-ci, reprit sir Percival, si elle n'avait eu peur et d'elle et de vous.

Elle savait que vous tenteriez de la retenir ; elle savait que vous l'affligeriez par vos larmes.

Avez-vous encore d'autres objections à me faire ? S'il en est ainsi, vous n'avez qu'à descendre, et vous me questionnez dans la salle à manger ...

Tous ces tracas me bouleversent. Il me faut un verre de vin ...

La-dessus, tout à coup, il nous quitta.

Pendant tout le cours de cette bizarre conversation, l'attitude de sir Percival avait tout autre que d'ordinaire. Il semblait, par moments, presque aussi nerveux, presque aussi agité que sa femme elle-même.

Je n'aurais jamais supposé qu'il eût une santé si délicate, un sang-froid si facile à ébranler.

Je voulais ramener lady Glyde dans sa chambre, mais tous mes efforts à cet égard demeurèrent inutiles.

Elle restait dans le corridor, avec l'air d'une femme dont une panique soudaine a frappé l'esprit.

— Il est arrivé quelque chose à ma sœur ! disait-elle.

— Veuillez vous rappeler, milady, de quelque surprenante énergie miss Halcombe a donné des preuves, lui suggérai-je pour la rassurer. Elle peut bien avoir tenté un effort dont beaucoup d'autres femmes, à sa place, auraient été incapables.

J'espère et je crois qu'il ne s'est rien passé de mal ...

En vérité, c'est ma conviction.

— Il faut que je suive Marian, reprit sa Seigneurie avec la même physionomie effarouchée. Oh elle est allée, il faut que j'aille ; il faut que j'aille de mes propres yeux, qu'elle est vivante et se porte bien. Venez, descendons ensemble chez sir Percival.

J'hésitai ; je craignais que ma présence ne fut une indiscretion. J'essayai de remonter ceci à milady, mais elle ne voulut pas l'y entendre.

Elle s'était cramponnée à moi de manière à me forcer à descendre avec elle, et de peu de forces qui lui restait elle se tenait encore à moi lorsque j'eus ouvert la porte de la salle à manger.

Sir Percival, assis à table, avait devant lui une carafe de vin. Au moment où nous entrâmes, il porta son verre à ses lèvres, et d'un seul trait, le vida.

Voyant qu'il me jetait un regard irrité en le replaçant sur la table j'essayai d'excuser ma présence, purement fortuite.

Supposez-vous, par hasard, qu'il y ait ici des secrets ? interrompit-il brusquement ; il n'y en a pas, — il n'y a rien sans jeu, rien qu'on veuille vous cacher, à vous ou à personne ...

Après avoir prononcé ces étranges paroles, à voix haute et d'un ton sévère, il se versa un autre verre de vin, et demanda lady Glyde ce qu'il pouvait faire pour elle.

— Si ma sœur est en état de voyager, je le puis aussi, répondit milady avec plus de fermeté qu'elle n'en avait encore montrée.

Je viens vous prier d'avoir égard à l'iniquité de ce que Marian me donne, et de permettre que je la suive sans retard, par le train même de cette après-midi.

— Vous voudrez bien attendre jusqu'à demain, répliqua sir Percival. Si vous n'apprenez rien, d'ici là, qui modifie vos résolutions, vous serez libre de partir. Comme je ne suppose pas que vous appreniez rien de semblable, je préviendrai Fosco par le courrier de ce soir ...

Il prononça ces dernières, tenant son verre à la hauteur des bougies, et regardant le vin que ce verre contenait au lieu de regarder lady Glyde.

Par le fait durant tout cette conversation, il ne dirigea pas une seule fois son regard vers elle.

De si singulières façons chez un gentleman de son rang produisirent sur moi, je dois l'avouer, une très-pénible impression.

— Pourquoi donc seriez-vous au comte Fosco ? lui demanda milady fort étonnée.

— Pour l'avertir que vous arriverez par le train de midi, répliqua sir Percival. En débarquant à Londres vous le trouverez à la station, et il vous mènera passer la nuit chez votre tante, dans sa maison de Saint-John's Wood ...

La main de lady Glyde posée sur mon bras, se mit à trembler d'une manière marquée ; — et pourquoi ? je ne pouvais l'imaginer.

Il n'est pas nécessaire que le comte Fosco vienne m'attendre, dit-elle. Je préférerais ne pas faire halte à Londres pour y coucher.

— Il le faut, cependant. Vous ne pouvez pas faire d'une seule traite votre voyage dans le Cumberland. Il faut passer une nuit à Londres, — et je ne me soucie pas que vous alliez vous installer seule dans un hôtel.

Fosco a offert à votre oncle de vous loger avant passage ; et votre oncle a souscrit à cette proposition. Tenez, voici une lettre de lui, à vous adressée.

(A continuer)

OTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. LE CURE A. LABELLE

CLASSE D

Tirage, le troisième Mercredi de chaque mois.

Le cinquième tirage mensuel aura lieu le

MERCREDI

19 OCTOBRE 87

A 2 HEURES P.M.

VALEUR DES LOTS :

\$60 000

Première Serie

Valeur des lots \$50,000.00

Gros lot, un immeuble 5,000.00

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble de \$5,000.00 \$5,000.00

2 Immeubles de 2,000.00 2,000.00

10 Terrains à Montréal de 800.00 8,000.00

15 Aménagements de 300.00 4,500.00

50 de 100.00 5,000.00

100 Montres d'or de 50.00 5,000.00

1,000 Montres d'argent de 30.00 30,000.00

1,000 Montres d'argent de 10.00 10,000.00

2,147 Lots valant \$60,000.00

\$1.00 LE BILLET

Deuxième Serie

Valeur des lots \$10,000.00

Gros lot, un immeuble 1,000.00

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble de \$1,000.00 \$1,000.00

4 Voitures de 250.00 1,000.00

50 Chaises d'or de 40.00 2,000.00

1000 Services de toilette de 5.00 5,000.00

1067 Lots valant \$10,000.00

25 Cts le Billet

LE SECRETAIRE

S. E. LEFEBVRE,

BUREAU :

19, rue St-Jacques, MONTREAL

VICTOR MARIER,

Agent pour la vente des billets à Québec et à qui toute demande de billets par lettre doit être adressée.

No 88 rue d'Aiguillon

CADEAUX

Petites Chaines en or, en argent, en or et en argent.

Epingles montées en or et en argent.

Boîtes en or pour manchettes, Epinglette

Chaines etc.

Boîtes à toilette en pluche et Ecorces.

Boîtes à Cartes, Bourses Boîtes à Cigarettes et à Cigarettes.

Articles en cuivre, Encrènes Couteaux à papier, etc.

Poupées, Jouets, Jeux.

G. SEIFERT

EUROPEAN BAZAAR

34, rue de la Fabrique

Assurance contre le feu

COMPAGNIE D'ASSURANCE

North British & Mercantile

D'EDINBURGH ET DONDRES

CAPITAL AUTORISÉ

Trois millions de louis str.

Fonds de Reserve considérable

dans le Royaume-Uni et au Canada.

PERTES PAYEES PROMPTEMENT

JOHN LAIRD,

AGENT, 183, rue St-Pierre.

J. B. Belanger & Cie.,

MARCHANDS DE

QUINCAILLERIES

2641 RUE ST-JOSEPH

M. BELANGER & CIE., ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils viennent de recevoir un assortiment de quincaillerie d'élite, de la fabrication de la maison de Saint-John's Wood, qui est la plus renommée du monde.

Les articles de quincaillerie de cette ligne pour tous les corps de métier. Nous livrons donc les quincailleries et le public en général à rendre une visite à leur magasin.

On pourra y faire l'achat de quincaillerie à des prix réduits.

On pourra y faire l'achat de quincaillerie à des prix réduits.

On pourra y faire l'achat de quincaillerie à des prix réduits.

On pourra y faire l'achat de quincaillerie à des prix réduits.

On pourra y faire l'achat de quincaillerie à des prix réduits.

LIGNE ALLAN

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des mailles Canadiennes et Américaines

1887 ARRANGEMENTS D'ETE 87

CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de première classe, suivants, battant sur la Clyde, à double engin. Ils sont construits par compartiments étanches, surpasseant les autres en force, rapidité et confortables, réunissant toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique pour aggraver et ont fait la plus courte traversée.

Vaisseau. Tons. Commandant.

PARISIAN 3300 Capt. R. N. B.

SARDINIAN 3300 Capt. J. Ritchie.

POLYANIAN 3300 Capt. Hugh Wylie.

SCOTSIAN 3300 Capt. R. N. B.

PERUVIAN 3300 Capt. J. G. Stephen.

CASPIAN 3300 Capt. A. McDougall.

PONTIANIAN 3300 Capt. W. J. Macleod.

CARTHAGENIAN 3300 Capt. A. Macleod.

BUENOS AYREAN 3300 Capt. J. Scott.

ASIRIAN 3300 Capt. R. P. Moore.

SIBIRIAN 3300 Capt. C. E. LeGallia.

NORWEGIAN 3300 Capt. R. Carruthers.

COREAN 3300 Capt. C. J. Menzies.

SCANDINAVIAN 3300 Capt. J. France.

PRU SIAN 3300 Capt. J. Ambury.

HIBERNIAN 3300 Capt. John Brown.

MANITOBAN 3300 Capt. W. Dalziel.

CANADIAN 3300 Capt. John Kerr.

NESTORIAN 3300 Capt. J. Bentley.

AUSTRIAN 3300 Capt. D. McKillop.

PHILIPPIAN 3300 Capt. D. J. James.

WALDENIAN 3300 Capt. W. S. Main.

ACADIAN 3300 Capt. F. McGrath.

NEWFOUNDLAND 3300 Capt. J. Mylius.

ROSARIAN 3300 En construction.

La route océanique la plus courte entre l'Amérique et l'Europe, (cinq jours seulement d'un continent à l'autre).

Ligne de la maille de Liverpool, London, derry, Québec et Montréal

De Liverpool De Derry Steamers De Québec

18 août 19 août SARDINIAN 8 sept.

20 " 27 " "CIRASIAN 16 "

1 septembre 2 septemb. SARDINIAN 22 "

10 " 17 " "CIRASIAN 30 "

15 " 12 " "CIRASIAN 32 "

22 " 19 " "CIRASIAN 34 "

29 " 26 " "CIRASIAN 36 "

6 oct 3 oct "CIRASIAN 38 "

13 " 13 " "CIRASIAN 40 "

20 " 20 " "CIRASIAN 42 "

27 " 27 " "CIRASIAN 44 "

3 oct 4 oct "CIRASIAN 46 "

10 " 17 " "CIRASIAN 48 "

17 " 24 " "CIRASIAN 50 "

24 " 31 " "CIRASIAN 52 "

31 " 7 nov "CIRASIAN 54 "

7 nov 14 nov "CIRASIAN 56 "

14 nov 21 nov "CIRASIAN 58 "

21 nov 28 nov "CIRASIAN 60 "

28 nov 5 déc "CIRASIAN 62 "

5 déc 12 déc "CIRASIAN 64 "

12 déc 19 déc "CIRASIAN 66 "

19 déc 26 déc "CIRASIAN 68 "

26 déc 2 jan "CIRASIAN 70 "

2 jan 9 jan "CIRASIAN 72 "

9 jan 16 jan "CIRASIAN 74 "

16 jan 23 jan "CIRASIAN 76 "

23 jan 30 jan "CIRASIAN 78 "

30 jan 6 fév "CIRASIAN 80 "

6 fév 13 fév "CIRASIAN 82 "

13 fév 20 fév "CIRASIAN 84 "

20 fév 27 fév "CIRASIAN 86 "

27 fév 5 mars "CIRASIAN 88 "

5 mars 12 mars "CIRASIAN 90 "

12 mars 19 mars "CIRASIAN 92 "

19 mars 26 mars "CIRASIAN 94 "

ASSISES CRIMINELLES

L'ouverture du terme

A onze heures moins vingt minutes, l'honorable juge Cross montait sur le banc.

Le procureur général, l'hon. M. Mercier, occupé au siège à côté de ses subordonnés, MM. L. P. Pelletier et Chs Fitzpatrick.

M. le shérif Paquet est à son poste de même que les officiers de la Cour. MM. Duggan et Pratt et M. A. F. Currier, interprètes sont à leur place habituelle.

L'honorable audientiel fait l'appel du Grand Jury et M. Philippe Vallières est nommé président de ce jury qui se compose de MM. Joseph Plante, Charles Bergeron, Simon, Charles Gariépy, F. O. Vallerand, A. Letellier, S. Lezanne, C. Montreuil, C. Falcardeau, G. Couture, Joseph Methot, H. S. Bennett, John Connell, Bonnet, Morris Walsh, E. Taylor et J. Buchanan.

Son Honneur le juge Cross lit ensuite l'adresse suivante au grand jury.

Messieurs les Grand-Jurés,

Vous êtes appelés aujourd'hui à exercer des devoirs d'une grande importance dans l'administration de la justice, qui entraînent aussi une très grave responsabilité.

Dans une société bien constituée, il faut une grande vigilance pour se prémunir contre les pernicieuses influences qui mènent vers le crime et qui tendent à entraver la paix publique et à détruire les sauvegardes qui protègent la vie, la liberté et la propriété des citoyens.

Vous représentez la société dans l'exercice de vos fonctions et il doit paraître évident pour tous que la plus sûre répression du crime, c'est la certitude que les criminels n'échapperont pas à la punition, et que cette punition sera prompt et efficace.

Le tableau des accusations pour la présente session de cette cour présente une liste d'offenses, dont quelques-unes sont de la plus haute gravité; et il y a aussi dans la liste un certain nombre de causes venant d'un autre district; et il n'y a peut-être pas plus de causes criminelles comparativement ici d'ailleurs.

Sur les divers actes d'accusation qui vous seront soumis vous avez la tâche bien délicate de décider quels sont les accusés qui doivent avoir leur procès devant cette Cour et quels sont ceux qui doivent être exonérés.

Remarquez bien que ce n'est pas dans vos attributions de décider d'une manière finale, si l'accusé est absolument coupable, mais seulement de vous enquérir si d'après la preuve produite devant vous il y a une présomption suffisante de culpabilité contre l'accusé pour justifier votre rapport que l'accusé doit avoir un procès public devant le Petit Jury, mais vous ne devez pas oublier que vous êtes les protecteurs de l'innocent et que vous ne devez pas d'après votre serment faire rapport contre qui que ce soit par haine ou envie.

Il n'y a que la preuve de la poursuite qui est faite devant vous; si après avoir entendu une partie des témoins vous êtes satisfaits de la suffisance de l'accusation, vous pouvez rapporter un "true bill" d'accusation fondée, sans entendre tous les témoins, mais dans aucun cas vous ne devez pas répéter l'accusation avant d'avoir examiné tous les témoins produits de la part de la Couronne.

Il est nécessaire qu'au moins douze d'entre vous concourent à rapporter un "true bill" ou accusation fondée. Vos délibérations sont tenues secrètes; personne ne doit s'immiscer devant vous excepté un témoin à la fois et les officiers de la cour qui sont tenus de vous procurer l'assistance nécessaire.

Vous pouvez étendre votre inquisition à toutes matières d'intérêt public. Vous pouvez observer, si vous le jugez à propos, le défaut d'accommodement dans les basses actuelles pour la tenue des cours de justice et la nécessité de compléter le nouveau Palais de justice sous le plus court délai.

Quant dans votre zèle et votre désir de porter la plus sérieuse attention à l'accomplissement de vos devoirs, je ne crois pas utile de vous soumettre d'autres observations.

Le président du tribunal ajoute qu'il est probable qu'un acte d'accusation sera soumis au jury au sujet de l'explosion d'un autobus à l'île d'Orléans, explosion qui a été la cause de la mort de trois enfan-

ts. Ce procès est ensuite à l'appel des petits jurés, dont plusieurs ne répondent pas à leurs noms.

Grand nombre de jurés demandent d'être exemptés.

M. Fitzpatrick fait remarquer qu'il est regrettable de voir que toutes, ou presque toutes ces applications viennent de personnes parlant la langue anglaise.

Le président condamne à \$10 d'amende ceux qui n'ont pas répondu à leurs noms.

Vient ensuite l'appel des accusés qui ont été admis à caution, entr'autres le nommé W. J. Maguire. Tous répondent à l'appel à part E. A. Olivier, des Trois Rivières qui est accusé d'assaut grave sur la personne de l'hon. M. Malhiot.

M. Fitzpatrick informe la cour que Maguire ayant fait amende honorable à M. Maloney il ne croit pas que la couronne doive procéder.

La décision de la cour à ce sujet sera rendue mercredi.

A midi moins le quart les procédures sont suspendues jusqu'à trois heures afin de recevoir les verdicts du grand jury.

(Séance d'hier après midi)

A trois heures trente, le grand jury est en cour et déclare être fondées les accusations portées contre Antoine Tessier de Laplante et contre Louis Plante.

Le dernier est accusé de vol sur la personne et le premier aura à répondre à l'accusation de vol sur la personne d'une fille de quatorze ans, à Beauport.

Le jour est ensuite ajourné jusqu'à ce matin à dix heures.

La forme de M. F. N. Ritchie à Ste Anne de la Pêrde

Dimanche dernier, les membres de la Commission d'Agriculture étaient rendus à Ste Anne de la Pêrde, dernière étape de leurs longs et importants voyages pour visiter la ferme de M. F. N. Ritchie.

Il paraissait que nos informations sont exactes, comme nous avons raison de

les croire telles, que les commissaires sont revenus enchantés de leur visite. Le fait est, que ceux qui connaissent les sacrifices énormes et la somme de travail fait par M. Ritchie, ne seront pas surpris des succès de notre jeune agriculteur canadien, qui fonde sa ferme la plus belle de la province de Québec, laquelle peut supporter la compétition avec n'importe quelle autre ferme du pays.

L'honorable premier ministre, qui montait, ce jour-là, à Montréal, prévenu par dépêche télégraphique que les commissaires étaient dans le moment à Ste Anne de la Pêrde, avait bien voulu consentir à se joindre aux membres de la commission pour faire la visite de la ferme.

L'inspection la plus minutieuse a été faite des divers départements de la ferme. L'on y voit des bâtiments dont l'élégance, la construction, la commodité et la propreté ne laissent rien à désirer. Toutes les améliorations modernes y ont été introduites. Un exemple entre autres : chaque compartiment réservé à un animal est pourvu d'un conduit de vapeur et d'eau chaude, pour chauffer le fourrage et le bœuf, ou encore dans le cas où l'animal serait malade du rhume ou autrement atteint, pour soutenir la même tension d'air et conséquemment en empêcher les variations.

La bouverie contient soixante-deux bêtes à cornes, dont trente-deux vaches à lait; dix-huit sont de la magnifique race Holsteins, et les autres des races croisées Jerseys et Ayrshires. La race Holsteins est l'une des plus remarquables et le lait que les vaches de cette classe donnent est l'un des plus riches. Pour preuve de cette avancée, disons que M. Ritchie a parmi ses vaches Holsteins, une qui, par chaque dix-sept livres et demie de lait, donne une livre de beurre.

Voici d'ailleurs une liste des prix remportés lors de la dernière exposition provinciale, à Québec, par M. Ritchie, avec ses Holsteins.

HOLSTEINS

10 Mâles de 4 ans et plus

1er prix, F. N. Ritchie, Ste Anne de la Pêrde.

20 Mâles de 3 ans

1er prix, F. N. Ritchie, Ste Anne de la Pêrde.

30 Mâles de 2 ans

1er prix, F. N. Ritchie, Ste Anne de la Pêrde.

40 Mâles de 6 mois et plus

1er prix, F. N. Ritchie, Ste Anne de la Pêrde.

50 Mâles de moins de 6 mois

1er prix, F. N. Ritchie, Ste Anne de la Pêrde.

60 Femelles de 4 ans et plus

1er prix, F. N. Ritchie, Ste Anne de la Pêrde.

70 Génisses de 1 an

1er prix, F. N. Ritchie, Ste Anne de la Pêrde.

80 Génisses de 6 mois et plus

1er prix, F. N. Ritchie, Ste Anne de la Pêrde.

90 Génisses de moins de 6 mois

1er prix, F. N. Ritchie, Ste Anne de la Pêrde.

100 Troupeaux de Holstein

1er prix, F. N. Ritchie, Ste Anne de la Pêrde.

M. Ritchie tient aussi plusieurs chevaux et juments avec leurs poulains. En un mot, on fait d'animaux, M. Ritchie possède, surtout pour ce qui concerne la race bovine, ce que nous pouvons considérer les plus beaux et les plus payants.

Le sol de la ferme est un sol remarquablement productif, propre à tout genre de culture, comme l'est d'ailleurs tout le sol de Ste Anne.

M. Ritchie possède aussi la collection d'instruments aratoires la plus complète que nous ayons vue.

Nous n'avons pas d'espace suffisant pour permettre de nous étendre sur tous les détails qui demanderaient l'explication de tout ce que la ferme de M. Ritchie présente. D'ailleurs elle est connue du public, et ce dernier sait d'avance que nous n'exagérons point dans ces éloges que nous faisons. Il suffirait de mentionner le fait que la médaille du jubilé, présentée lors de la dernière exposition de Toronto, a été accordée à M. Ritchie.

Un tel honneur décerné à un agriculteur de la province de Québec peut-être considéré comme tout un événement et de bon augure des succès que la province est appelée à remporter sous le rapport de l'agriculture.

Les commissaires sont pour la plupart repartis samedi soir de Ste Anne de la Pêrde, très satisfaits du résultat, leur inspection et heureux de la franchise et de l'hospitalité dont ils ont été l'objet de la part de M. et de Madame Ritchie, au manoir seigneurial de Ste Anne de la Pêrde.

Disons en terminant que nous avons le droit d'espérer que les membres de la commission d'agriculture, en reconnaissant les mérites de M. Ritchie, sauront également reconnaître les sacrifices énormes qu'il a dû faire pour l'établissement et le progrès d'une ferme qui, disons-le, pourrait être considérée la ferme modèle par excellence.

AGRICULTURE

Soins à donner aux vaches accouées à l'automne

D'ordinaire à cette saison de l'année, les pâturages suffisent à peine à l'entretien du bétail, principalement à l'égard des vaches qui pour cela diminuent considérablement en lait. C'est assurément l'époque où elles exigent le plus de nourriture, exposées qu'elles sont aux vents froids et même aux mauvais temps pendant les mois d'octobre et novembre. Pour suppléer aux pâturages insuffisants, le cultivateur soigneux s'est approprié de fourrages verts que lui fournit le silo, et il lui en a ses vaches qu'il a le soin de rentrer à l'étable ou de mettre à l'abri dans sa basse-cour, une nourriture supplémentaire afin d'empêcher qu'elles tarissent. Par ce moyen il peut, pendant tout le mois d'octobre et partie du mois de novembre, porter à la fromagerie ou la bœurrerie une assez grande quantité de lait.

Les cultivateurs qui n'ont pas à leur

disposition des fourrages verts en quantité suffisante, pourront y suppléer en donnant du grain à leur vache. Ce grain sera assurément payé, d'abord par l'augmentation du lait, puis ensuite par la bonne condition dans laquelle les vaches se trouvent pour entrer en stabulation. Les vaches pauvrement nourries en automne exigent bien plus de nourriture pour les tenir en bon état pendant le temps de la stabulation en hiver.

Des que l'on s'aperçoit que les vaches ne gagnent rien au pâturage vers la fin d'octobre, qu'au contraire elles diminuent considérablement en lait, il vaut mieux les mettre à l'étable, du moins crasse les vents sont froids ou pendant les journées de pluie. En agissant autrement, les animaux dépérissent et les pâturages sont brisés par le piétinement des animaux; ce qui occasionne double perte dont on ne calcule pas assez les mauvais effets pour l'avenir.

Nouvelles du Jour

Occasion exceptionnelle

Ouvrages complets de Pierre Véron, Alphonse Karé, George Sand, Henri Conscience, Balzac, Lamartine, etc., etc., à bas prix et magnifiquement illustrés.

Ecrire à M. Ritt, P. O. Box 559, Québec, lequel se rendra à domicile.

A l'Université

L'élection du "speaker" s'est faite hier au Parlement des Universitaires. La lutte a été chaude; jamais combat simultané n'approcha plus de la réalité.

De 7 h. à 8 h. soir, on discute les questions touchant le "paillage". Finalement, les deux partis en vinrent à une entente, l'un procéda au vote et le candidat du gouvernement libéral fut élu par 8 voix de majorité. Le nouveau speaker est M. Ernest Devarennes, celui-là même qui s'est tant fait remarquer par son talent d'élocution à la représentation de La Fille de Roland le printemps dernier.

Vol et procès

Ce matin commencera le procès du nommé Louis Plante accusé de vol sur la personne, vol qui aurait été commis dans la maison d'un aubergiste du nom de Gray, Côte d'Abraham. M. Alfred Cloutier défendra l'accusé.

Les eperlans

Un des apprentis de notre atelier a été des plus heureux hier, alors qu'il faisait la pêche à l'éperlan. En une heure et demie il a réussi à prendre pas moins de dix-sept douzaines de ce joli petit poisson.

La compagnie du Richelieu

Les bateaux de cette compagnie nous arrivent tous les matins chargés on ne peut plus, vu l'énorme quantité de fret en destination de Québec.

La police

Depuis hier matin les gendarmes ont échangés de postes, changement qui se fait tous les trois mois. Certains personnes jurent que ces changements ont lieu dans le but de vexer les servantes; naturellement nous n'en croyons rien.

Hier soir

Pas une seule arrestation jusqu'à très tard hier soir. Les pompiers jouissent d'un repos bien mérité.

chez le Reverend M. Faguy

Hier soir, messieurs les membres du Comité de Régie de l'Union St Joseph à St Roch, dont les noms suivent : MM. le chevalier J. E. Martineau, président; N. Dussault, 2e vice-président; J. Miniguy, trésorier; J. B. Drouin, secrétaire; L. B. Godbout et C. N. Lafond, collecteurs; W. Bertrand et J. Thome, commissaires-ordonnateurs, et MM. Huard et L. T. Bernier, sont allés au presbytère de la Haute-Ville, chez le Révérend M. Faguy, desservant de l'église Notre-Dame, lui présenter une adresse, laquelle était accompagnée d'une magnifique tabagie.

Ces citoyens, par ce faible témoignage et au nom de leur société, tenaient à exprimer toute leur gratitude et leur reconnaissance pour les nombreux services rendus par celui qui fut le chapelain de l'Union St Joseph.

En effet, M. Faguy, en partant de St Roch, a laissé derrière lui bien des regrets parmi tous les citoyens de cette paroisse. Les congréganistes de St Roch, dont il était le desservant, se rappellent avec bonheur et gardent toujours le souvenir du temps où il les a dirigés dans le chemin du bien et de la vertu. Et les messieurs du comité de régie de l'Union St Joseph à St Roch, était le fidèle écho, dans leur démonstration d'hier soir, de tous leurs concitoyens de cette paroisse en général. Tous ont su apprécier ses mérites, son caractère grand, ferme, qui a toujours en vue le salut des âmes et son zèle en toutes circonstances.

Recette contre les mouches

Les mouches abhorrent le bleu. — Écrivez donc peindre l'intérieur de vos armoires couleur de ciel éternel. Si vous disposez d'une petite pièce pour y garder la viande et autres victuailles recherchées de l'insecte ailé, garnissez les murailles du réduit de carreaux de faïence bleu pâle; les rayons destinés à supporter les plats seront de la même teinte, et les ouvertures (portes et fenêtres) seront vitrées de bleu également. Pas une mouche ne s'aventurera dans ce regard-manger idéal.

Avis

Bureau de l'Inspection pour le poisson et les huiles de poisson

Les marchands et le public en général sont informés par les présentes, que les seules personnes qualifiées pour inspecter le poisson et les huiles de poisson à Québec sont moi-même et les députés-inspecteurs dont les noms suivent :

Wm Sutherland, Louis Côté, Jeff. Roe, Ent. Grenier, Québec, 11 oct. 1887.

Fortifiez-vous

C'est principalement à cette saison de l'année que les personnes faibles ou débiles souffrent le plus par suite du changement de température. C'est pour-

quoi elles ne devraient pas négliger de faire usage d'un bon tonique, tel que le *Vina Quinquina ferrugineux* du Dr Morin qui contient tous les principaux médicaments reconstituants du sang, le Fer et le principal tonique de l'estomac, le Quinquina.

A vendre chez les marchands et pharmaciens. Flacon .50c et \$1.00. Dépôt général à Québec chez ED. MORIN & CIE, no 314 rue et Faubourg St Jean et 32-34 rue St Pierre, Basse-Ville.

Personnel

MM. Bernatchez M. P. P. président de la commission agricole, M. Morin M. P. P., St-Hilaire, M. P. P. membres de la commission et M. Auguste Edge, secrétaire de la commission, sont en cette ville.

Cour de police

Une cause concernant un individu accusé de vente de boissons sans licence a été remise au 14 courant.

Cour du Recorder

Cinq matelots ivres sur la rue et assistant les passants ont été condamnés chacun à \$5, d'amende et les frais.

Un tailleur de pierre trouvé ivre sur la rue a été condamné à \$1, et les frais.

Enquête

M. le Coroner Belleau a tenu hier matin à dix heures, à la résidence du défunt une enquête au sujet de l'accident arrivé hier à Lévis.

Voici les noms des jurés : L. N. Carrier président, François Paré, Honoré Dupré, Honoré Dupré, J. H. Lefebvre, Victor Filteau, Ferdinand Lafamme, Isaie Laliberté, Paul Pouliot, Michel Gagnon, Jos. Blodéan et Jos. Montminy.

Plusieurs témoins n'ont été entendus et le verdict a été "Tué accidentellement, par Moise Montminy."

De suite M. Montminy a été remis en liberté.

Commission agricole

La commission agricole a fini samedi, ses visites aux principales fermes des deux provinces. Les membres de la commission doivent se réunir dans le courant du mois pour continuer leurs importants travaux. Cette fois, ils siégeront dans les bâtiments du parlement.

Le pays attend beaucoup des résultats pratiques que devra rapporter la commission agricole.

La chapelle au village Stadacona

Dimanche a eu lieu au village Stadacona, dans la nouvelle chapelle, la première messe. C'est M. le curé Bélanger qui a officié. A l'avenir cette chapelle sera desservie par l'abbé Eug. Roy, du Séminaire, qui y dira la messe à 7.30 tous les dimanches matin.

Plusieurs des citoyens marquant de l'intérêt assistaient à la messe. L'établissement de cette chapelle est dû aux sacrifices et à l'esprit d'entreprise des principaux citoyens de l'endroit sous la conduite de leurs maraiguilliers.

Noyade

Nous avons annoncé déjà qu'un jeune homme du nom de Levesque qui s'est noyé mardi dernier dans la province d'Ontario.

Voici les détails complets au sujet de cette triste noyade.

Le jeune homme était agent d'une station sur le chemin de fer du Pacifique-Canadien. Mardi dernier, en compagnie d'un de ses amis, il est allé faire une promenade en chaloupe sur le lac qui est à peu de distance de la station. On ne sait pas ce qui s'est passé durant la promenade, toujours est-il, que les deux jeunes gens ne repaurent pas. Se doutant d'une catastrophe on fit des recherches sur le lac et on réussit à repêcher les deux cadavres.

Mercredi le corps du jeune Levesque a été envoyé dans sa famille à l'île Verte.

Ce jeune homme qui était d'une conduite exemplaire, était le seul soutien de sa vieille mère. Il était âgé de 22 à 23 ans. Son père le capitaine Joseph Levesque est mort, il y a 12 ans, en allant au phare qui se trouve à l'île Rouge.

La famille Levesque a été fortement éprouvée depuis quelques années. Après avoir perdu son mari, Mme Levesque se voit enlever son seul soutien dans la personne de son fils.

Un autre de ses fils employé sur l'Intercolonial, a failli se faire tuer plusieurs fois sur cette voie, en plusieurs circonstances il a reçu des blessures qui ont mis sa vie en danger.

Les funérailles du jeune Levesque ont eu lieu hier matin.

Actes de ventes

Les actes de ventes suivants ont été enregistrés durant la semaine :

Lévis. — J. B. Genest, à Siméon Ragot, St-Roch; à L. Grégoire, St-Charles; à Norbert Ruel; Chs. Chamberland, à Jos. Chamberland; Jos. Baker, à veuve Robert Tevcard; G. S. Marceau, à A. Martin; le Shérif, à la Société Permanente; Pierre Bouchard, à Simon Picard; Odasme Latulippe, à Wm. Babin; Onésime Bégin, à Joseph Samson.

Québec. — Cyrille Langlois, à Napoléon Richard; Jos. Giguère, à Hyppolite Lessard; La. Jules Bélanger, à Wm. McKee; le Shérif, à Thomas Molony; le Shérif, à André Bouliane; Dano Thos. Molony, à Wm. Cuppage Gibson; J. B. Hamel, à Dano Jean Laurent; J. Bta. Longvin et Uzor, à Pierre Robert; Nicolas Maheux et Uzor à Fra. Flourey; Thos. McGreevy, à Dano Suzanne Potvin; Narcisse Rioux, à Augustin Voelke; les héritiers Hall, à Owen Eugene Murphy; Elie Côté, à Arthur Gagnon.

A l'Hôtel-Dieu

Le nommé Lavigne, du diocèse de Montréal, qui a eu le malheur de se casser une jambe au mois de juillet dernier à bord du vapeur Canada, en venant d'un pèlerinage à Ste Anne, est encore retenu par cette fracture à l'Hôtel-Dieu de cette ville.

Il y a déjà soixante-quinze jours de cet accident, et cependant le pauvre malheureux n'est pas encore en état de marcher.

Accident fatal

Dimanche matin un jeune homme nommé Gosselin de St-Pierre I. O. a été victime d'un bien possible accident. Il était attelé un cheval afin de se rendre

à l'Eglise, quand tout à coup l'animal se mit à ruer, et indifférent au pauvre malheureux une blessure très grave à la tête. Il tomba à la renverse, et les parents accoururent auprès de lui. Le médecin lui mandé en toute hâte, et lui donna tous les soins possibles. Aux dernières nouvelles le jeune garçon n'avait pas recouvré sa connaissance, et l'on en tient de sérieuses craintes sur son sort.

Courses remises

Les courses qui devaient avoir lieu aujourd'hui sur l'hippodrome St-Charles sont remises à mercredi et jeudi de cette semaine le temps le permet.

Les entrées seront closes ce soir chez M. Quinn, le propriétaire de l'hippodrome.

Inhumations

Inhumations dans le cimetière St-Charles en septembre dernier et cause des décès :

Inflammation de cerveau	18
Antérie	4
Laryngite	2
Organes urinaires	1
Apoplexie cérébrale	1
Fiebre	1
Morts-nés	3
Tumeur dans le cerveau	1
Congestion des poudrons	1
Maladie du cœur	1
Débilité	1
Dentition	3
A la naissance	1
Consumption	4
Paralyse	2
Vieillesse	2
Choléra des enfants	3
Diphthérie	3
Tumeur	1
Riile	1
Total	65

De ce nombre :

De Charlesbourg, 1; de Kamouraska, 1; de Montréal, 1; de St-Sauveur, 1; du faubourg St. Jean-Baptiste, 1; de Notre-Dame de Québec, 1; autre paroisse, 12; de St. Roch, 47—65.

Aussi de ce nombre :

41 sont morts au-dessous de 1 an.	
4 " " " " " " " " " " " "	10
0 " " " " " " " " " " " "	20
1 " " " " " " " " " " " "	30
0 " " " " " " " " " " " "	40
1 " " " " " " " " " " " "	50
3 " " " " " " " " " " " "	60
2 " " " " " " " " " " " "	70
5 " " " " " " " " " " " "	80
3 sont morts-nés	

Garçons

Garçons	29
Filles	25
Hommes mariés	3
Femmes mariées	3
Veufs	3
Veuves	2
Total	65

Jos. Parent

Gardien.

Les chevaux

Le tableau ci-bas fait voir, contrairement à une idée généralement adoptée, que le Canada est aussi bien pourvu en chevaux que n'importe quel autre pays :

Pays	Nombre de chevaux
Russie	21,570,000
Etats-Unis	9,500,000
Autriche-Hongrie	3,500,000
Empire d'Allemagne	3,500,000
France	2,880,000
Grande-Bretagne	2,790,000
Canada	2,624,000

Commissaire d